

Recueil des actes administratifs

■ n° 419

2 décembre 2022

Pages 10377 à 10388

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2022-691 du 29 novembre 2022 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie du 13 décembre 2022.....	10379
Arrêté n° 2022-692 du 29 novembre 2022 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie du 13 décembre 2022.....	10380
Arrêté n° 2022-693 du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté n° 2022-481 du 21 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022 et modifiant l'arrêté n° 2022-411 du 30 septembre 2022 portant organisation des élections professionnelles à La Rochelle Université du 1er au 8 décembre 2022.....	10381
Arrêté n° 2022-698 du 1er décembre 2022 portant annulation des résultats du scrutin pour l'élection de la directrice ou du directeur du master Génie civil et fixant une nouvelle date de scrutin.....	10381

Élections

Proclamation des résultats pour l'élection du directeur du département informatique du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université.....	10383
Proclamation des résultats des élections des directrices et directeurs de masters de L'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent de La Rochelle Université.....	10383

Arrêtés

Arrêté n° 2022-691 du 29 novembre 2022 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie du 13 décembre 2022

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 8 novembre 2022,
Vu l'arrêté n° 2022-365 du 8 novembre 2022 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Dans le cadre du scrutin du 13 décembre 2022 pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle Université, sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes :

CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE			
Professeurs d'université et personnels assimilés (collège A)			
Liste			IUT de qualité
Candidats	1	M	DOUCET Antoine
	2	Mme	LALLEMENT Jeanne
	3	M	AÏT-MOKHTAR Abdelkarim
	4		/
Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés (collège B)			
Liste			Réussite et recherche dans la maison IUT
Candidats	1	M	AMMAR-BOUDJELAL Farid
	2	Mme	HERAULT-FOURNIER Catherine
	3	M	ABED MERAÏM Kamel
	4	Mme	MICHAUD TREVINAL Aurélie
	5	M	FAUCHER Cyril
Autres enseignants (collège C)			
Liste			Enseignants des 5 départements ensemble pour l'IUT
Candidats	1	M	JOURDAIN Xavier
	2	Mme	MARTEAU Céline
	3	M	MEKIES Maurice
	4	Mme	SLINGUE Magali
	5	M	CARBONNE Philippe
Chargés d'enseignement (collège D)			
Liste			Chiquet Stéphane et Anne-Lise Chailloux
Candidats	1	M	CHIQUET Stéphane
	2	Mme	CHAILLOUX Anne-Lise
BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et de santé) (collège E)			
Liste			BIATSS, une équipe pour l'IUT. Écouter, agir, avancer
Candidats	1	Mme	DESAYVRE Sandrine
	2	M	THIBAUT Didier
	3	Mme	MONTIER Adélaïde
	4	M	DAUTRIAT Michel

Article 2

Le directeur général des services et la directrice de l'institut universitaire de technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-692 du 29 novembre 2022 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie du 13 décembre 2022

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 8 novembre 2022,
Vu l'arrêté n° 2022-366 du 8 novembre 2022 portant organisation de l'élection des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Dans le cadre du scrutin du 13 décembre 2022 pour l'élection des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle Université, est déclarée recevable la liste de candidatures suivante :

CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE			
Usagers (collège F)			
Etudiants de l'IUT			
Liste			
Candidats	1	Mme	DARRIGRAND-LACARRIEU Chloé
	2	M	MATHOURAIS Paulin
	3	Mme	NDUWUMWAMI Steacy Céleste
	4	M	PANIS Adrien
	5		/
	6		/
	7		/
	8		/

Article 2

Le directeur général des services et la directrice de l'institut universitaire de technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-693 du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté n° 2022-481 du 21 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022 et modifiant l'arrêté n° 2022-411 du 30 septembre 2022 portant organisation des élections professionnelles à La Rochelle Université du 1er au 8 décembre 2022

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L211-1 et suivants
Vu l'arrêté n° 2022-481 du 21 octobre 2022 portant organisation des élections professionnelles à La Rochelle Université du 1^{er} au 8 décembre 2022
Vu l'arrêté n° 2022-481 du 30 septembre 2022 portant organisation des élections professionnelles à la Rochelle Université du 1^{er} au 8 décembre 2022

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 2022-481 du 21 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022 et l'arrêté n° 2022-411 du 30 septembre 2022 portant organisation des élections professionnelles à La Rochelle Université du 1^{er} au 8 décembre 2022 prévoyaient le dépouillement le 8 décembre 2022.

Cette date est remplacée par le 9 décembre 2022.

Article 2 : Mesures d'exécution et publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-698 du 1^{er} décembre 2022 portant annulation des résultats du scrutin pour l'élection de la directrice ou du directeur du master Génie civil et fixant une nouvelle date de scrutin

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2022-412 du 5 octobre 2022 portant organisation des élections des directrices ou des directeurs de masters de l'Institut LUDI de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2022-593 du 15 novembre 2022 portant recevabilité des candidatures aux élections des directrices ou des directeurs de masters de l'Institut LUDI de La Rochelle Université,
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 29 novembre 2022 pour l'élection de la directrice ou du directeur du master Génie civil,
Considérant qu'il a été établi que, pendant une durée indéterminée au cours de l'ouverture du bureau de vote, les bulletins de vote de l'un des deux candidats à l'élection de la directrice ou du directeur du master Génie civil ont été dissimulés sous les bulletins de vote de l'autre, les rendant invisibles aux yeux des électeurs ; que cette circonstance porte atteinte à la sincérité du scrutin compte tenu du faible nombre de suffrages exprimés, au nombre de 24, et du fait que les deux candidats ont obtenu le même nombre de voix ;

ARRÊTE

Article 1

Le scrutin du 29 novembre 2022 pour l'élection de la directrice ou du directeur du master Génie civil est annulé.

Article 2

Le scrutin pour l'élection de la directrice ou du directeur du master Génie civil est fixé le jeudi 5 janvier 2023 de 9 h à 17 h sans interruption en salle A12C, bâtiment d'Orbigny, 1^{er} étage.

Les conditions d'inscription sur les listes électorales sont celles rappelées par les articles 4 et 5 de l'arrêté n° 20022-412 du 5 octobre 2022 susvisé. Les modalités d'organisation du scrutin sont celles fixées par les articles 3, 6 et 8 à 13 du même arrêté, sauf en ce qui concerne le lieu du bureau de vote fixé à l'alinéa ci-dessus.

Article 3

Le bureau de vote est composé comme suit :

- > Président : Gilles Radenac
- > Assesseurs : Marie-Grâce Teixeira et Audrey Tardy

Article 4

Le directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Élections

Proclamation des résultats pour l'élection du directeur du département informatique du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2022-578 du 2 novembre 2022 portant organisation de l'élection de la directrice ou du directeur de département informatique du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2022-679 du 24 novembre 2022 portant recevabilité de la candidature de l'élection de la directrice ou du directeur de département informatique du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université,
Vu le procès-verbal de dépouillement,

PROCLAME

Les résultats du scrutin pour l'élection du directeur du département informatique du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université qui s'est déroulée le 29 novembre 2022, sont les suivants :

Département informatique - Collegium	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	37
Nombre de votants	16
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	15
Candidate	Nombre de voix
Monsieur Jacques Morcos	15

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Jacques Morcos

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Proclamation des résultats des élections des directrices et directeurs de masters de L'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2022-412 du 5 octobre 2022 portant organisation des élections des directrices ou des directeurs de Masters de l'Institut LUDI de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2022-593 du 15 novembre 2022 portant recevabilité des candidatures aux élections des directrices ou des directeurs de Masters de l'Institut LUDI de La Rochelle Université,
Vu les procès-verbaux de dépouillement,

PROCLAME

Article 1 – Résultat

Les résultats de l'élection des directrices et directeurs de masters de L'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent, qui s'est déroulée le 29 novembre 2022, sont les suivants :

Master Biotechnologies	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	19
Nombre de votants	11
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	11

Candidate	Nombre de voix
Madame Stéphanie Bordenave	11

En foi de quoi, est proclamée élue :

> Madame Stéphanie Bordenave

Master Audiovisuel, médias numériques interactifs	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	2
Nombre de votants	2
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	2

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Diego Jarak	2

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Diego Jarak

Master Histoire	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	6
Nombre de votants	2
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	2

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Bruno Marnot	2

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Bruno Marnot

Master Informatique	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	24
Nombre de votants	12
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	12

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Frédéric Bertrand	12

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Frédéric Bertrand

Master Langues étrangères appliquées	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	24
Nombre de votants	17
Nombre de bulletins blancs/nuls	7
Suffrages exprimés	10

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Sébastien Urioste	10

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Sébastien Urioste

Master Management et commerce international	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	7
Nombre de votants	4
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	4

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Laurent Augier	4

En foi de quoi, est proclamée élu :

> Monsieur Laurent Augier

Master Mathématiques	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	7
Nombre de votants	5
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	5

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Michel Berthier	5

En foi de quoi, est proclamée élu :

> Monsieur Michel Berthier

Master Sciences et génie des matériaux	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	13
Nombre de votants	12
Nombre de bulletins blancs/nuls	4
Suffrages exprimés	8

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Juan Creus	8

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Juan Creus

Master Sciences pour l'environnement	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	37
Nombre de votants	9
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	9

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Benoît Simon-Bouhet	9

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Benoît Simon-Bouhet

Master Tourisme	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	4
Nombre de votants	1
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	1

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Mickaël Augeron	1

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Mickaël Augeron

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

